

[Français] Debates des communes

M. Joseph-Alfred Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, cette question des droits de péage sur la Voie maritime m'intéresse, parce que je représente une municipalité qui a des élévateurs à grain et qui fait un commerce assez considérable par la navigation fluviale, même en hiver, malgré les objections de nos collègues des provinces Maritimes.

J'ouvre une parenthèse pour dire que même en hiver, ce que nous faisons chez nous n'ôte rien chez eux; au contraire, je crois que cela contribue à activer la manutention des produits dans les ports fluviaux et maritimes. Cela n'est pas, tout de même, la question pour ce soir.

Après avoir écouté tout ce qui s'est dit, monsieur le président, je me pose deux questions, et j'insiste pour dire que je ne me crois pas compétent pour trancher le débat. Si j'y participe, c'est justement parce que mon secteur est concerné et, à titre de représentant à la Chambre des communes, je suis intéressé à savoir quelles seront les répercussions possibles sur l'économie canadienne d'une augmentation des taux.

J'ai été frappé de voir la chaleur avec laquelle ont protesté un certain nombre de députés contre cette hausse des péages, en particulier le grand nombre de députés ministériels qui se sont élevés avec une liberté d'expression qui, je crois, devrait être soulignée et doit être encouragée, ici, le plus souvent possible.

En lisant les journaux, aujourd'hui, on y relève beaucoup de protestations contre l'augmentation du péage sur la Voie maritime, protestations qui, comme le signale un journal français cet après-midi, «ont submergé l'audience publique». «Submergé», c'est-à-dire qu'il y en a eu beaucoup.

Je me demande, moi, d'où viennent ces protestations. D'abord viennent-elles toutes de la part de gens qui sont intéressés à protéger leur commerce, ou si elles viennent de gens qui pensent d'abord aux répercussions que la hausse des droits de péage va avoir sur l'économie canadienne, puisque, en somme, c'est ce qui doit prévaloir, à mon sens.

Je note tout de même que la plupart ont insisté pour dire que, dans leur opinion, l'économie nationale était en jeu, que les structures tarifaires devraient être abolies.

J'ai été frappé, monsieur le président, probablement comme tous les Canadiens qui s'intéressent à cette question, de voir que, l'an dernier, la dette de la Voie maritime était de l'ordre de \$24,700,000, et la part du Canada de 18 millions de dollars. Je me suis dit: Qui doit payer cette dette? Parce que, en somme, quelqu'un devra la payer.

On voudrait que ce ne soit pas les navires qui utilisent la Voie maritime. Je n'y vois pas objection, remarquez bien, monsieur le président, mais il faudrait tout de même qu'on me prouve le bien-fondé de cette attitude. Ce sont des questions que je voudrais poser à ceux qui sont en mesure de répondre et je voudrais qu'on me prouve qu'il est avantageux de faire payer cela par le peuple canadien.

Est-il exact de dire que l'augmentation des taux va restreindre le trafic? N'exagère-t-on pas un peu de ce côté-là? Je me le demande? Est-il exact de dire que l'augmentation des taux fera perdre des emplois, ici au Canada, dans une proportion considérable? Peut-on s'imaginer, quelque part, que tout ce qui a été investi dans la Voie maritime du Saint-Laurent ne devrait pas être remboursé?

Un collègue a suggéré tantôt que l'on devrait étendre le remboursement de cette dette sur une période de 75 à 100 ans. Mais je suis un peu effrayé de voir la somme d'intérêt que les Canadiens devraient payer, au taux actuel, si l'on devait répartir l'amortissement de ce capital sur une période de 75 ou 100 ans. Il y a évidemment quelque chose qui cloche là-dedans.

En définitive, monsieur le président, il faudra qu'on paie. Qui devra payer? Là est la question.

Maintenant, pendant que nous discutons de ces choses-là, j'ai parcouru l'éditorial d'un journal qui, je crois, était en circulation cet après-midi, et dont l'auteur semble s'y connaître dans les questions maritimes. Je me permets de citer cet article du journal le *Marin Canadien*, qui se lit ainsi:

Ce qui nous irrite—et qui devrait irriter tout Canadien qui pense...

Et je cite textuellement:

...est que presque 28% du chargement sur la canalisation est transporté par des navires à pavillons autres que canadiens ou américains, et que presque tous ces navires étrangers opèrent avec des subventions de leurs gouvernements respectifs.

Nous n'avons pas de telles subventions...

Bien, monsieur le président, si l'on doit maintenir les taux à un bas niveau pour permettre à des navires qui «opèrent» sous des drapeaux étrangers de concurrencer nos navires, évidemment il y a là quelque chose qui ne va pas, quelque part.

Aussi, je me permets de poser ces questions-ci. Qui va payer ces intérêts et cet amortissement du capital? Est-on justifié de l'imposer à tous les payeurs de taxes du Canada? Si l'on est justifié de l'imposer à tous les contribuables du Canada, il faudra nous prouver qu'il y a là ce qu'on appelle un stimulant ou encouragement pour l'économie canadienne. Autrement, ce ne serait pas juste et il faudrait plutôt le charger à tous les usa-